



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Baromètre mensuel de la lutte contre l'habitat illégal Avril 2021

« Détruire des bidonvilles n'est pas humainement facile à faire. Cela demande du courage. Mais, c'est une décision fondée par le droit, c'est une demande forte de la population mahoraise, c'est une exigence de sécurité publique. Il n'y aura donc plus de zone non droit à Mayotte »


Jean-François COLOMBET, Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement.


**Objectifs définis par le Préfet de Mayotte pour
le 1er semestre 2021 : destruction de 400 cases
en tôle**

 722 cases en tôle détruites depuis le
1^{er} janvier 2021

Les opérations réalisées en avril 2021



 48 étrangers en situation irrégulière interpellés

 61 cases en tôle détruites

 32 personnes hébergées

